

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 7 septembre 2021

L'an 2021 et le 7 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents :** Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)**

Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Alexandre QUINOT

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Madame Christine MIGUEL a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Carole SANTERRE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11
- Pouvoirs : 1

**Date de la convocation :** 01/09/2021

**Date d'affichage :** 02/09/2021

**Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 13/09/2021

et publication ou notification : 13/09/2021

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h50.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 25 juin 2021
- Demande de dérogation de la société STCM B2 au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, relative au niveau d'émission de Composés Organiques Volatils Totaux pour l'exploitation de son site à BAZOCHES-LES-GALLERANDES
- Etude de devis et demandes de subventions (meubles cuisine logement, clôture terrain de tennis, drapeaux, chauffage Guignonville)
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2020
- Tarifs des concessions et cavurnes
- Questions diverses

### **Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 25 juin 2021**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 25 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**Demande de dérogation de la société STCM B2** au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, relative au niveau d'émission de Composés Organiques Volatils Totaux pour l'exploitation de son site à BAZOCHES-LES-GALLERANDES

Il n'y a pas de délibération à prendre ce jour. L'avis du conseil sera à prendre à partir du **9 septembre** et jusqu'au **21 octobre**.

La commune de Greneville en Beauce étant située dans les 3 km autour du lieu d'implantation du projet, le conseil municipal est invité à exprimer son avis, concernant la demande de dérogation de la société STCM B2 (société de traitement chimique des métaux située à Bazoches les Gallerandes). L'entreprise souhaite une dérogation de 5 ans pour réaliser des travaux qui lui permettront d'être conforme aux normes et directives européennes et ainsi diminuer ses émissions de polluants.

### **2021-35 - Acquisition meubles de cuisine logement**

**Considérant** qu'il convient de remplacer les meubles de la cuisine du 5 rue du bout de la ville, devenus obsolètes,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de meubles de cuisine pour le logement communal situé 5 rue du bout de la ville auprès de l'entreprise **BRICOMARCHÉ**, pour un montant de **137,38 € HT**, soit **164,85 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-36 - Acquisition et pose d'une clôture terrain de tennis**

**Vu** la délibération n°2021-30 du 9 juin 2021,

**Considérant** que le coût des matériaux a augmenté considérablement entre la proposition du devis du 15 avril et son acceptation le 28 juin,

**Vu** le nouveau devis présenté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** le nouveau devis pour l'acquisition et la pose d'une clôture et d'une porte pour le terrain de tennis auprès de l'entreprise **QUALI SPORT**, pour un montant de **10 439 € HT**, soit **12 526,80 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-37 - Acquisition de drapeaux**

**Considérant** qu'il est nécessaire de renouveler les drapeaux français et européens,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de 10 drapeaux français et de 10 drapeaux européens auprès de l'entreprise **UGAP**, pour un montant de **237,98 € HT**, soit **285,58 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-38 - Acquisition d'un jeu extérieur pour enfant**

**Considérant** qu'un nouveau jeu extérieur pour enfant pourrait être installé,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition d'un jeu extérieur pour enfant (pont suspendu) auprès de l'entreprise **Manutan collectivités**, pour un montant de **1 302,00 € HT**, soit **1 562,40 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-39 - Acquisition d'un kit de dalles amortissantes**

**Considérant** qu'il convient de remplacer les dalles amortissantes sous la balançoire de la place des marronniers, devenues dangereuses,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition d'un kit de dalles amortissantes auprès de l'entreprise **Manutan collectivité**, pour un montant de **2 443 € HT**, soit **2 931,60 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

### **2021-40 - Acquisition d'écrans et d'ordinateur portable**

**Considérant** qu'il serait utile de faire l'acquisition d'un ordinateur portable pour les conseils municipaux et autres réunions à l'extérieur de la mairie de Greneville,

**Considérant** qu'il serait utile de mettre en place deux écrans au secrétariat de la mairie,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de deux écrans et d'un ordinateur portable auprès de l'entreprise **A6TEM**, pour un montant de **1 374,37 € HT**, soit **1 653,10 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **2021-41 - Acquisition et installation d'une chaudière à granulés**

**Considérant** qu'il est nécessaire de changer le mode de chauffage à la mairie de Guignonville,

**Vu** les devis présentés et débattus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition et l'installation d'une chaudière à granulés pour la mairie de Guignonville auprès de l'entreprise **PIET**, pour un montant de **28 417 € HT**, soit **34 100,40 € TTC**.

**SOLLICITE** des demandes de subvention auprès de :

- l'ADEME dans le cadre du COT EnR, à hauteur de 45%, avec demande de dérogation puisqu'il s'agit d'une chaudière à pellets,
- l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL, à hauteur de 35%

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2020**

Le RPQS a été présenté, il sera modifié et soumis à l'approbation de l'équipe municipale au prochain conseil.

#### **2021-42 – Tarif des concessions, cavurnes et colombariums**

**Considérant** l'acquisition future de colombariums,

Les membres du conseil municipal décident de fixer les tarifs des concessions, cavurnes, colombariums et dispersion des cendres dans les cimetières de Greneville en Beauce et de Guignonville comme suit :

	<b>Acquisition pour 50 ans</b>	<b>Renouvellement pour 50 ans</b>
<b>Concession</b>	170 €	170 €
<b>Cavurne</b>	800 €	100 €
<b>Colombarium</b>	800 €	100 €
<b>Dispersion des cendres</b>	100 €	

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

## Questions diverses :

### **Demande de revente d'une concession vide**

Le Maire indique qu'un administré souhaite revendre une concession avec caveau, vide, à un particulier. Monsieur Brisson explique que cela n'est pas possible, il s'agit d'une renonciation à tout droit de la concession, et seule la commune peut accepter la demande et peut rembourser une partie du prix payé. Si la concession est temporaire, le montant du remboursement est calculé selon le temps restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Dans ce cas, la concession a été achetée 150 € en février 2004, pour une durée de 50 ans. La concession est encore valable 33 ans, 99 € peuvent être remboursés au concessionnaire.

Le Conseil Municipal accepte la demande et la proposition de remboursement. Une réponse au demandeur sera effectuée dans ce sens.

### **Création d'arrêt de bus**

Monsieur BRISSON explique que les deux demandes de création d'arrêt de bus à Onville et Allevrans ont été refusées par la Direction des Transports et Mobilités Durables (courrier reçu le 26 août 2021).

### **Location photocopieur**

Le Maire indique que le prix des copies page a augmenté sans en avoir été informé par le prestataire. La fin du contrat arrive à échéance en juillet 2022.

### **Demande de travaux**

Monsieur le Maire explique qu'un administré souhaite entreprendre des travaux à Allevrans pour limiter la formation de flaques d'eau et de boue devant chez lui. Monsieur Brisson demande l'avis du conseil. Le conseil Municipal autorise l'administré à installer un caniveau pour évacuer l'eau vers la mare.

### **Repas des anciens/colis de fin d'année**

Monsieur le Maire demande l'avis des élus pour la fin d'année, pour les aînés : proposer un repas dans le respect des mesures sanitaires (en fonction de l'évolution de la situation) ou proposer un panier gourmand. Il est difficile de prendre une décision à l'heure actuelle, la décision sera prise au prochain conseil.

### **Lumières**

Monsieur BRISSON indique que les lumières de la place ont été rallumées. En revanche, Monsieur LOISEAU signale que celles du groupe scolaire ne fonctionnent plus.

### **Questionnaires « Espérance »**

Madame PIGNOL propose de faire un retour aux personnes qui ont répondu au questionnaire et de contacter, dans un premier temps, celles intéressées par la constitution d'un groupe de travail. Monsieur BRISSON répond qu'il contactera Monsieur HUCK afin de programmer une réunion et que nous adresserons un courriel lorsque la date sera fixée.

### **Jardinières**

Monsieur LOISEAU déplore le jet de jardinières dans la mare.

La séance est levée à 23h15

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON